



CONFÉRENCES NATIONALES ÉQUITÉ DE L'AFPC 2026

« À la croisée de nos voix : l'intersectionnalité fait la force! »

DEMANDE OFFICIELLE DE RÉOLUTIONS

**LA DATE LIMITE POUR SOUMETTRE DES RÉOLUTIONS EST :
LE 14 NOVEMBRE 2025**

Les **Conférences nationales Équité de l'AFPC 2026**, se tiendront du 3 au 7 mai 2026 au Centre des congrès RBC de Winnipeg au Manitoba.

- **Seront acceptées que les résolutions visant à consolider et à raffiner les interventions de l'AFPC quant aux enjeux propres aux groupes d'équité. Elles doivent aussi promouvoir nos objectifs.**
- **Les résolutions doivent être présentées à la conférence d'équité pertinente.**

Les résolutions soumises doivent avoir été examinées et adoptées individuellement par une entité reconnue dans les Statuts de l'AFPC. Seulement cinq résolutions par entité ou structure seront acceptées. Les membres ne peuvent pas présenter de résolutions à titre individuel.

Les résolutions doivent aussi :

- porter sur les questions d'équité nouvelles et émergentes ou sur les priorités du syndicat;
- être soumises à la conférence Équité pertinente;
- identifier le problème et décrire précisément l'action requise;
- comporter des « Il est résolu » distincts les uns des autres;
- ne pas prévoir une action ou un résultat qui contredit ou enfreint les Statuts de l'AFPC;
- proposer uniquement des mesures qui relèvent de la compétence de l'AFPC;
- ne pas comporter de revendications qui relèvent de la négociation collective;
- ne pas reproduire une résolution en instance.

Nous demandons aussi aux organismes de respecter les exigences obligatoires suivantes en matière de mise en forme :

- limite de 150 mots : comprend les parties « Attendu que » et « Il est résolu que » (ou l'équivalent en langage clair). Le titre de la résolution et toute modification proposée au libellé des Statuts ne



sont pas pris en compte dans la limite de 150 mots;

- police de caractère Arial de taille 14;
- rédaction selon la formule traditionnelle ou en langage clair (voir les exemples ci-bas);
- information à inclure : titre, source (organisme d'origine) et langue de départ;
- mise en forme spéciale à éviter : boîtes, dessins, liens à d'autres informations, etc.

À chacune des conférences, les personnes déléguées seront appelées à examiner les résolutions et à se prononcer sur celles-ci en suivant le processus traditionnel de présentation (c.-à-d., comité des résolutions, débat à la conférence). Elles seront par la suite présentées au Comité exécutif de l'Alliance pour en faire le suivi ou renvoyées au prochain Congrès national triennal de l'AFPC, en 2027.

Les entités de l'AFPC reconnues dans les Statuts et les structures syndicales pourront acheminer des résolutions aux Conférences nationales Équité de l'AFPC 2026 :

- Sections locales (y compris les SLCD)
- Conseils de région
- Conseils régionaux
- Comités régionaux
- Conférences régionales des femmes
- Conférences régionales des membres racialisés

Si vous avez des questions concernant la soumission de résolutions, veuillez communiquer avec l'AFPC par courriel à conferences@psac-afpc.com.

En toute solidarité.

Josée-Anne Spirito ,Vice-présidente exécutive régionale, Nord
et coresponsable des Conférences nationales Équité de l'AFPC 2026

Toufic El-Daher,Président national, SEAC
et coresponsable des Conférences nationales Équité de l'AFPC 2026

- c. c. Conseil national d'administration
Dirigeantes et dirigeants nationaux des Éléments
Bureaux régionaux
Conseils régionaux
Comité national des droits de la personne (CNDP)
Cercle national des peuples autochtones (CNPA)
Comités régionaux
Équipe de gestion de l'AFPC



Voici un **exemple de résolution pour la Conférence Accès** rédigée selon les deux formules (traditionnelle et langage clair) :

FORMULE TRADITIONNELLE

TITRE : **FORMATION EN LEADERSHIP POUR LES MEMBRES AYANT UN HANDICAP**
SOURCE : **CONSEIL RÉGIONAL DE WINNIPEG**
LANGUE DE DÉPART : **A**

ATTENDU QUE les membres ayant un handicap ont des besoins, des difficultés et des vécus uniques; et

ATTENDU QUE la création d'un lieu d'échange où chacun se sent libre de s'exprimer est une priorité pour notre syndicat :

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC s'engage à créer et à financer une formation soutenue en leadership pour les membres ayant un handicap pendant le cycle 2019-2021 afin d'encourager leur participation aux affaires syndicales et de favoriser la diversité et une représentation plus équitable au sein du leadership.

LANGAGE CLAIR

TITRE : **FORMATION EN LEADERSHIP POUR LES MEMBRES AYANT UN HANDICAP**
SOURCE : **CONSEIL RÉGIONAL DE WINNIPEG**
LANGUE DE DÉPART : **A**

LE PROBLÈME OU LA QUESTION :

Les membres ayant un handicap ont des besoins, des difficultés et des vécus uniques.

La création d'un lieu d'échange où chacun se sent libre de s'exprimer est une priorité pour notre syndicat.

LES MESURES REQUISES :

L'AFPC s'engage à créer et à financer une formation soutenue en leadership pour les membres ayant un handicap pendant le cycle 2019-2021 afin d'encourager leur participation aux affaires syndicales et de favoriser la diversité et une représentation plus équitable au sein du leadership.



Voici un **exemple de résolution pour la Conférence des Peuples autochtones** rédigée selon les deux formules (traditionnelle et langage clair) :

FORMULE TRADITIONNELLE

TITRE : JOURNÉE NATIONALE DES AUTOCHTONES
SOURCE : UEDN
LANGUE DE DÉPART : F

ATTENDU QUE l'Organisation des Nations unies a adopté la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones en 2007; et

ATTENDU QUE le Canada a approuvé cette Déclaration en novembre 2010 et retiré son statut d'objecteur permanent en 2016; et

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a déterminé que le 21 juin était la « Journée nationale des Autochtones », journée d'observation reconnue chaque année :

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC demande au gouvernement du Canada de reconnaître et d'honorer les peuples autochtones dans ce qui est maintenant le Canada avec un congé national – la Journée nationale des Autochtones qui a lieu tous les 21 juin.

LANGAGE CLAIR

TITRE : JOURNÉE NATIONALE DES AUTOCHTONES
SOURCE : UEDN
LANGUE DE DÉPART : F

LE PROBLÈME OU LA QUESTION :

L'Organisation des Nations unies a adopté la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones en 2007.

Le Canada a approuvé cette Déclaration en novembre 2010 et retiré son statut d'objecteur permanent en 2016.

Le gouvernement du Canada a déterminé que le 21 juin était la « Journée nationale des Autochtones », journée d'observation reconnue chaque année.

LES MESURES REQUISES :

L'AFPC demande au gouvernement du Canada de reconnaître et d'honorer les peuples autochtones dans ce qui est maintenant le Canada avec un congé national – la Journée nationale des Autochtones qui a lieu tous les 21 juin.



Voici un **exemple de résolution pour la Conférence des Groupes de personnes racisées** rédigée selon les deux formules (traditionnelle et langage clair) :

FORMULE TRADITIONNELLE

TITRE : PROGRAMME NATIONAL DE GARDERIE
SOURCE : CONFÉRENCE DES GROUPE DE
PERSONNES RACISÉES
LANGUE DE DÉPART : A

ATTENDU QUE le racisme systémique est la production sociale d'une inégalité fondée sur la race dans les décisions dont les gens font l'objet et les traitements qui leur sont dispensés; et

ATTENDU QUE le racisme systémique est un obstacle à la solidarité, à la mobilisation et au rapport de force syndical; et

ATTENDU QUE le racisme systémique est une violence qui avance, masquée, sans coupable unique ou bien identifié; une violence qui se laisse repérer essentiellement par ses effets :

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC se dote d'une politique visant à éliminer le racisme systémique; et

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE l'AFPC, de concert avec son comité sur les minorités visibles, lance une campagne d'information nationale au sujet du racisme systémique et des bonnes façons de l'éliminer.

LANGAGE CLAIR

TITRE : PROGRAMME NATIONAL DE GARDERIE
SOURCE : CONFÉRENCE DES GROUPE DE
PERSONNES RACISÉES
LANGUE DE DÉPART : A

LE PROBLÈME OU LA QUESTION :

Le racisme systémique est la production sociale d'une inégalité fondée sur la race dans les décisions dont les gens font l'objet et les traitements qui leur sont dispensés.

Le racisme systémique est un obstacle à la solidarité, à la mobilisation et au rapport de force syndical.

Le racisme systémique est une violence qui avance, masquée, sans coupable unique ou bien identifié; une violence qui se laisse repérer essentiellement par ses effets.

LES MESURES REQUISES :

L'AFPC se dote d'une politique visant à éliminer le racisme systémique.

L'AFPC, de concert avec son comité sur les minorités visibles, lance une campagne d'information nationale au sujet du racisme systémique et des bonnes façons de l'éliminer.



Voici un **exemple de résolution pour la Conférence Fierté** rédigée selon les deux formules (traditionnelle et langage clair) :

FORMULE TRADITIONNELLE

TITRE : RECENSEMENT OFFICIEL DES 2SLGBTQIA+
SOURCE : CONGRÈS DE LA RÉGION DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE
LANGUE DE DÉPART : A

ATTENDU QU'il n'y a jamais eu de recensement officiel des 2SLGBTQIA+ au Canada; et

ATTENDU QUE le questionnaire détaillé du recensement de 2016 comptait une seule question portant sur les partenaires de même sexe mariés ou en union libre, mais aucune sur les 2SLGBTQIA2+ célibataires :

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC fasse pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il ajoute des questions de recensement portant sur l'identité sexuelle afin de générer des statistiques sur le nombre de personnes 2SLGBTQIA2+ vivant au Canada, tous états civils confondus.

LANGAGE CLAIR

TITRE : RECENSEMENT OFFICIEL DES 2SLGBTQIA+
SOURCE : CONGRÈS DE LA RÉGION DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE
LANGUE DE DÉPART : A

LE PROBLÈME OU LA QUESTION :

Il n'y a jamais eu de recensement officiel des 2SLGBTQIA+ au Canada.

Le questionnaire détaillé du recensement de 2016 comptait une seule question portant sur les partenaires de même sexe mariés ou en union libre, mais aucune sur les 2SLGBTQIA2+ célibataires.

LES MESURES REQUISES :

L'AFPC fera pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il ajoute des questions de recensement portant sur l'identité sexuelle afin de générer des statistiques sur le nombre de personnes 2SLGBTQIA2+ vivant au Canada, tous états civils confondus.